



## **DELIBERATION N°2024/06/94 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Office de Tourisme : Modalités de fourniture de la plaque du label Chambres d'hôte Référence aux hébergeurs labélisés du territoire**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Christiane ESPUCHE**

### **EXPOSE**

La Communauté de communes a conventionné avec l'agence départementale du Tourisme du Gard – Gard Tourisme, pour le déploiement de la marque nationale « Chambre d'Hôtes Référence® » sur son territoire.

En ce sens, l'Office de Tourisme est chargé, outre l'information et la promotion de cette marque auprès des hébergeurs touristiques de Petite Camargue, à réaliser les visites de référencement et à présenter le dossier de candidature en commission.

Lorsqu'une candidature est validée, l'hébergeur obtient l'accord, s'il le souhaite, d'apposer la marque sur son hébergement. Cette marque prend la forme d'un panneau.

Ces panneaux ne peuvent être commandés que par les Offices de tourisme agréés auprès de Gard Tourisme, au tarif en vigueur, à savoir 17,70 € TTC.

Ce sont ensuite les Offices de Tourisme qui les diffusent auprès des hébergeurs labélisés.

Il est proposé d'approuver le tarif en vigueur défini par Gard Tourisme, pour la refacturation aux hébergeurs souhaitant apposer ce panneau sur leur hébergement labélisé.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/35 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 du budget annexe SPA OT Cœur de Petite Camargue ;

**Vu** la décision n°2023/03/18 du 23 mars 2023 du Président de la Communauté de communes relative à la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif « Chambre d'hôtes référence® » ;

**Vu** la décision n°2024/05/33 du 03 mai 2024 du Président de la Communauté de communes relative à l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif « Chambre d'hôtes référence® » ;

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue du 28 mai 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission « Développement Touristique » du 07 juin 2024 ;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, Mutualisation et Attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la fourniture d'un panneau « Chambre d'Hôte Référence® » aux hébergeurs ayant obtenu la marque pour leur hébergement touristique au montant du tarif d'achat à Gard Tourisme en vigueur.

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_94-DE